

Le 21 septembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Qu'est-ce qu'une entreprise francilienne ?

Les 827 000 entreprises ayant une implantation en Île-de-France composent un tissu productif spécifique caractérisé par la forte présence de grandes entreprises multirégionales et de sièges sociaux.

La notion d'entreprise francilienne est complexe à définir mais peut s'appréhender à travers la part des salariés employés dans la région. Toutefois, pour couvrir la majeure partie de l'emploi francilien, cette part peut varier selon les secteurs d'activité. Ainsi, elle est généralement plus faible dans l'industrie où les entreprises sont plus souvent multirégionales. A l'inverse, dans certains services comme les activités créatives, artistiques et de spectacles, les entreprises ayant au moins 80 % de leurs effectifs dans la région représentent 90 % de l'emploi francilien du secteur. Parmi les entreprises implantées dans la région, 92 % du chiffre d'affaires à l'export est assuré par des entreprises multirégionales.

Régionalité des entreprises : une entreprise peut avoir un ou plusieurs établissements. De ce fait, elle n'est pas toujours localisée à un endroit unique. En revanche, un établissement sera localisable à un endroit unique. Une entreprise est implantée dans une région si elle y a au moins un établissement. Se pose alors la question « Est-ce une entreprise régionale ? ».

L'entreprise peut être **monorégionale** ou **multirégionale**. Elle est monorégionale quand tous ses établissements sont dans la région. S'agissant d'une entreprise multirégionale, trois seuils ont été sélectionnés pour graduer son niveau de régionalité :

- si l'activité est à plus de 80 % dans la région, l'entreprise est dite **quasi-monorégionale** ;
- si elle est à plus de 50 %, l'entreprise est dite **majoritairement régionale** ;
- si l'activité dans la région d'intérêt est plus importante que dans n'importe quelle autre région, on parle d'entreprise **principalement implantée** dans la région ;
- dans tous les autres cas, l'entreprise est considérée comme **minoritairement** implantée dans la région.

Afin d'approcher l'**activité économique** d'une entreprise, on procède par établissement, en s'appuyant sur l'effectif salarié annuel moyen en équivalent temps plein. Pour les entreprises qui n'ont pas d'effectif salarié annuel moyen, le critère d'activité proposé est le nombre d'établissements.

Retrouvez l'étude sur : www.insee.fr

Contacts presse : **Insee Île-de-France** : Éric BONNEFOI - eric.bonnefoi@insee.fr 01 30 96 90 51